

Postulat (art. 64 al. 1 du *Règlement du Conseil communal*)

Adressé à la Municipalité de Blonay-Saint-Légier, séance du CC du 28.02.2023

Etude sur l'introduction du 30km/h à Blonay-Saint-Légier

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Municipaux,
Chères et chers collègues,

Suite aux derniers préavis qui nous ont été soumis, nous constatons avec espoir que la Municipalité a lancé plusieurs chantiers stratégiques en matière de planification du territoire (PA centre et PA hors-centre), de mobilité (Plan directeur communal des mobilités) et dans le domaine de la durabilité (Agenda 21, Cité de l'énergie, Bio Suisse, mobilité douce). Ces projets indispensables sont néanmoins chronophage et ne montreront leurs bienfaits qu'à long terme.

Il serait bienvenu de saisir l'occasion de cette réflexion stratégique menée par la municipalité pour mettre en place une mesure réalisable plus rapidement, facile à mettre en œuvre et peu coûteuse. Nombreux sont d'ailleurs les habitants qui nous sollicitent à ce sujet : la généralisation du 30km/h sur le territoire de notre commune, de jour comme de nuit.

Blonay-Saint-Légier, nouvelle ville consciente de ses enjeux, pourrait se montrer visionnaire en suivant la généralisation du 30 km/h que l'Union des villes suisses préconise désormais. Elle pourrait bénéficier des modifications récentes de l'ordonnance sur la signalisation routière (OSR) et de l'ordonnance du DETEC sur les zones 30 et les zones de rencontre – entrées en vigueur le 1^{er} janvier 2023 – dont le processus est facilité. Enfin, il est bon de se rappeler que l'ONU a fait appel en 2021 pour que le 30km/h soit introduit dans les villes du monde entier.

Nous tous, autorités de Blonay-St-Légier, avons à cœur que nos habitants continuent de profiter d'une excellente qualité de vie. Notre commune doit permettre aux voitures, aux vélos, aux piétons et à tous les autres moyens de transports de cohabiter en toute sécurité et fluidité. Les bienfaits d'une diminution de la vitesse du trafic sont connus :

- augmentation de la sécurité pour tous les usagers, en particuliers les écoliers et les aînés ;
- diminution des accidents et de leur gravité ;
- diminution du trafic de transit aux heures de pointe (effet « GPS ») ;
- meilleure cohabitation entre les usagers sur les routes étroites, dont la grande majorité est dépourvue de trottoir ;
- augmentation du respect des règles de circulation pour tous les usagers ;
- limitation des effets liés à l'augmentation du trafic en regard des nombreux projets de constructions à venir ;
- diminution du bruit ;
- augmentation de la qualité de l'air ;
- encouragement de la mobilité douce ;
- diminution de l'impact environnemental (production de gaz à effet de serre, consommation d'énergies fossiles).

Nous sommes convaincues qu'une telle mesure participerait à la valorisation de notre commune, reconnue pour sa tranquillité et son cadre exceptionnel.

Conclusion

Au vu de ce qui précède, nous prions la Municipalité d'étudier les possibilités de généraliser la circulation à 30km/h, de dresser un rapport à ce sujet précis au Conseil communal, ceci dans un délai raisonnable, sans attendre la publication du Plan communal des mobilités, et de faire une proposition allant dans le sens du présent postulat.

Pour les Vert.e.s, Anne Chabloz Parguel et Mirta Olgiati Pelet

Blonay-St-Légier, le 28 février 2023